

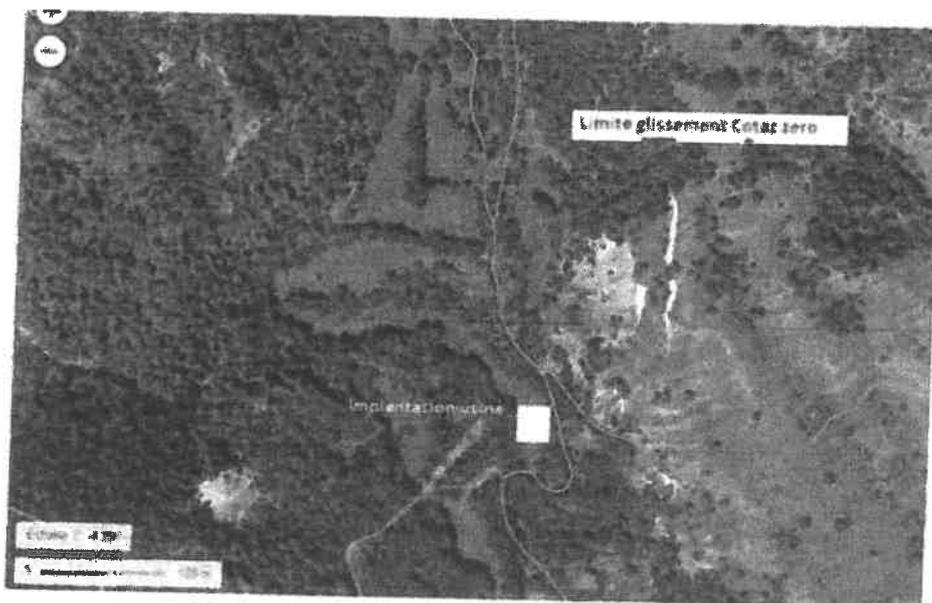
22 OCT. 2020

## Enquête publique ruisseau du St Bernard (Modane) septembre 2020

Aujourd'hui cette enquête publique nous rappelle combien le développement des énergies renouvelables et surtout peut-on ajouter, les économies d'énergie, sont une priorité planétaire.

Ceci dit il faut en parallèle veiller à la sécurité des populations et à la préservation de notre patrimoine historique.

- En effet le choix de l'implantation de l'usine hydroélectrique au pied d'une zone de glissement ne paraît pas judicieux.



Par cette implantation on prend le risque de réactiver le glissement de Cotaz zéro lequel pourrait entraver l'écoulement du ruisseau du St Bernard et ainsi créer un barrage dont la vidange viendrait mettre en danger la population du quartier le Loutraz.

**L'implantation de l'usine en ce lieu mettra en œuvre 3 phénomènes :**

- Le sapement du pied de glissement par l'excavation de matériaux pour le fondement du bâtiment ;
- Une surcharge par le poids du bâtiment et surtout le dépôt des matériaux extraits et déposés au cœur de l'ancienne carrière siège du glissement ;
- Et les mouvements « parasites » générés par la vibration de la turbine en action.

Se rajoutera autour, les mouvements liés au chantier, le passage des camions et autres engins de travaux circulant en travers du glissement par l'emprunt du GR5.

A décharge pour l'aménageur il est vrai que la zone de glissement de Cotaz zéro a été un peu oubliée et surtout n'a pas été référencée sur le plan d'exposition aux risques naturels (faire le rattrapage PPRN).



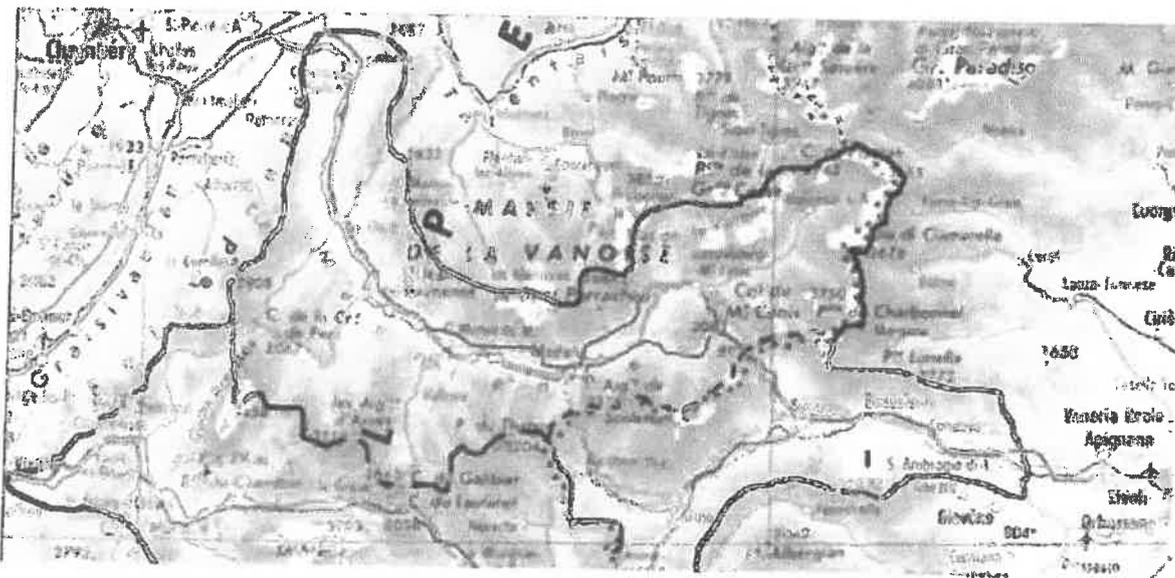
Dans cette étude il existe une solution pour s'écarter de cette zone de danger potentiel avec la variante3.

Le choix de la variante 3 ne dispenserait pas du suivi du glissement par rapport aux travaux, aux passages d'engins, et à la transmission des vibrations parasites. L'état Zéro des mesures vient d'être fait (Source services techniques de Modane).

Dans la variante3 on nous présente la création d'une piste de 250m pour rejoindre la zone d'aménagement de l'usine qui semble soumise au frein de l'AFP. La surface agricole perdue trouverait une compensation lors de la descente de la conduite forcée sous la zone du Tuff. Le défrichement pourrait libérer des surfaces de pâturage qui intégrerait l'aire régis par la pastorale.

- Après des préoccupations de protection civile on peut relever qu'il n'est, dans cette étude, jamais fait état d'une présence ancienne de l'homme dans le versant exposé au Sud de notre vallée.

En effet le code du patrimoine stipule que « tout aménagement soumis à étude d'impact est susceptible de faire l'objet de prescription d'archéologie préventive.... »



La province des Alpes Cottiennes au Haut-Empire et sa division en cinq municipes. Le réseau viaire est en vert. (F. Artru)

Sur la zone à aménager de la prise d'eau et tout au long du tracé de la conduite forcée, on va côtoyer d'anciennes voies de communication attestées romaine, mérovingienne, carolingienne et royale.

De plus dans le pied de chute à l'aplomb du rocher du Tuff (école d'escalade) se trouve un abri sous roche qui pourrait être un habitat ancien.

En conclusion cet aménagement doit se faire sans exposer la population de Loutraz et sans jeter notre patrimoine commun en décharge.



AVIS Déposé le 28 octobre 2020 Mairie de MODANE

Le ruisseau du St Bernard est un torrent de très bonne qualité piscicole déjà lourdement impacté par l'aménagement EDF du vallon de Polset et la prise d'eau de la scierie de Modane.

L'hydrologie apparaît ici, comme pour beaucoup de cours d'eau dans le département, comme le facteur limitant principal pour atteindre le bon état des eaux prévu par la DCE.

La création d'un nouvel aménagement va induire une dégradation nouvelle de ce cours d'eau classé en liste 2 sur l'aval de son linéaire en contradiction avec le principe de non dégradation décliné dans le SDAGE 2022/2027 validé en septembre par le comité de bassin Rhône Méditerranée. (OF 2)

L'AAPPMA de Modane (2400 cartes de pêche, soit près de 10% des ventes de cartes départementales) gère ce parcours en effectuant des repeuplements réguliers sur le secteur amont et en favorisant le recrutement naturel de la truite Fario sur la partie aval plus favorable à sa reproduction. (Nombreuses frayères et cours d'eau repris à l'arrêté frayère départemental).

On peut regretter que ce projet n'ait jamais été présenté à l'AAPPMA de Modane, hormis une réunion informelle par ailleurs constructive, ce qui témoigne d'un manque de considération pour le monde associatif de la pêche qui participe par ailleurs à toutes les instances locales, de bassin et nationales de la politique de l'eau.

Cette concertation aurait permis de consolider le dossier par l'apport de données plus précises et sur une durée supérieure à une seule campagne et de mettre en œuvre la séquence ERC non abordée dans ce dossier en contradiction avec la politique de bassin et rappelée encore récemment par les services de l'Etat.

Elle aurait permis aussi d'aborder des thématiques de continuité sédimentaire, de dévalaison et de gestion concertée des ouvrages voir de changement climatique qui sont au cœur de la réflexion menée par le contrat de rivière du bassin de l'ARC signé en début d'année.

Pour rebondir sur l'enjeu de dévalaison, la prise d'eau est localisée sur une partie dont le contexte thermique est très froid limitant le développement des individus de truite fario (cf diagnostic piscicole de l'étude d'impact). La taille de la grille de la goulotte de dévalaison est différente selon les différents fichiers du dossier. Il conviendrait que la taille des entrefers soit la plus petite possible 10-12mm au vue de la taille des individus sur ce secteur en tenant compte bien sûr du fait que la perte de charge au droit de la grille n'est pas une contrainte pour l'exploitant.

Nous souhaitons que soit également intégrée dans le règlement d'eau une gestion coordonnée des opérations d'entretien et de gestion courante des ouvrages présents sur le cours d'eau (projets existants et futurs). Ces opérations seront bien entendu réalisées hors période de travaux en cours d'eau (15 octobre jusqu'au 30 avril), période définie en concertation avec la DDT, l'OFB et la FSPMA.

Personne ne comprendrait que l'AAPPMA locale ne soit pas associée à une réflexion globale sur ce projet.

Je note néanmoins avec satisfaction que le débit réservé a été fixé après concertation avec le service instructeur à 100 l/s (Dernière valeur liée à la mise à jour de l'Etude Impact page 337).

Je reste à la disposition des acteurs locaux pour toute forme utile de concertation.

Le Président de l'AAPPMA de Modane  
G. Guillaud  
100 rue de la Tour  
73500 Modane

Vu le 30-10-2020  
Le CE MALET JF  
JEF



AFP MODANE Périphérie  
Mairie de Modane  
Place de l'Hôtel de Ville  
73500 MODANE

N°3  
Vu le 30-10-2020  
Le CEMALET JF  
JFH

Madame France NUER Présidente

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Modane

Objet : Enquête publique création aménagement hydroélectrique sur le Saint-Bernard  
Communes de Modane et Saint-André

Modane le : 28/10/2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'AFP Modane Périphérie, vient par la présente vous faire part de plusieurs remarques concernant ce projet qui impacte des terrains et des voies de circulation sur le domaine de compétence de l'AFP.

Tout d'abord il convient de noter que l'AFP bien que citée dans plusieurs documents du dossier, n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune demande d'avis, alors que l'AFP est en charge de « l'exploitation » des terrains pour le compte des propriétaires.

Concernant le projet, l'AFP tient à préciser que les parcelles concernées par l'usine et le tracé de la conduite forcée en partie basse, sont exploitées contractuellement à ce jour par un agriculteur de haute Maurienne en pâture pour bovins et en aire temporaire de traite.

Le demandeur, la Sté SERHY INGENIERIE devra donc tenir compte de la présence de cet exploitant agricole tant pour les terrains inexploitablement temporairement (travaux conduite), que pour ceux définitivement sortis du domaine agricole (usine). Il conviendra donc de définir, avant travaux, les aménagements nécessaires à la poursuite de l'activité agricole dans ce secteur.



Une attention particulière devra être apportée entre autres à :

- La libre circulation sur la piste qui dessert la zone AFP pendant la présence de l'Agriculteur, afin de lui permettre la collecte du lait sur les différentes aires de traite situées au-dessus de la partie de la piste où est enterrée la conduite.
- Le maintien au niveau de l'usine d'un passage pour pouvoir accéder aux parcelles situées rive gauche du Saint Bernard à l'amont de l'usine en dessous de la piste..

Les points énumérés ci-dessus ne sont pas exhaustifs, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous demandant de bien vouloir prendre en compte ces demandes, veuillez Agréer Monsieur le Commissaire nos sincères salutations

La Présidente de l'AFP Modane Périphérie



France NUER



Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné BECT ANDRÉ, agissant en tant que président de l'association "Les Prés de Pâques", qui bénéficie d'une prise d'eau historique située à l'altitude de 1162m environ, et cadastrée en limite des parcelles 774 & 776 en rive droite du torrent Le Saint Bernard, formule les remarques et réserves ci-après:

Les sociétaires et moi même, après avoir parcouru le dossier de demande d'autorisation environnementale, nous sommes surpris que cette prise d'eau n'y soit pas mentionnée.

Une réunion avait pourtant été organisée, le 3 juin 2019, à l'initiative de la commune de Modane, avec la présence de M. MASOCH pour la commune, de M. RENON pour SERHY ENGIÉNÉRIE, et de certains membres de notre association.

Nous joignons aux documents de l'enquête le compte rendu établis par M. RENON.

Bien que nous nous félicitons de la création de cette structure destiné à produire, de façon écologique, de l'énergie, nous sommes également attentifs au maintien de nos droits, à la fois comme citoyens et contribuables Modannais.

Nous sommes tout à fait ouverts à la discussion, mais n'hésiterons pas à saisir toutes les voies de recours à notre disposition pour la sauvegarde de ces droits.

Remarque :

Il est bien évident que la prise d'eau actuelle doit être maintenue, même pendant la période des travaux, et ce, avec le débit actuel, soit 10 l/s

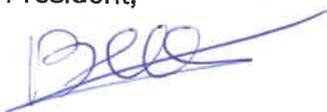
Compte tenu qu'elle se situe dans la partie cour-circuitée par la conduite, son alimentation, par le débit réservé de 75 l/s, nous estimons que celle ci devra être aménagée (sans doute avec dégravage et décantation)

Le débit réservé, semblant peu important, pourrait peut être poser problème quant à la délivrance de la quantité d'eau, aussi, tant pour des raisons économiques que pratiques, nous ne sommes pas opposés à une éventuelle et nouvelle prise d'eau au droit du pont, qui, par un relevage et un petit réservoir (de l'ordre de 2000l vers le stand de tir) permettrait de nous assurer notre alimentation.

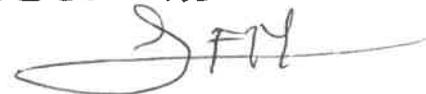
Dans l'attente de votre position, ou d'une éventuelle réunion constructive, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

A Modane, le 28 octobre 2020.

Le Président,



Vu le 30-10-2020  
Le CE MALET JF





N. BECT André  
Association Pri-de-Daques  
~~M. Zoppi~~



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
VILLE DE MODANE

N°41



## RECONNAISSANCE DE PRISES D'EAU SECTEUR LOUTRAZ

Commune de MODANE – le 3 juin 2019

**Objet :** Projet d'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Saint Bernard  
Commune de MODANE (Secteur Loutraz)  
Reconnaissance de prises d'eau existantes à usage domestique

**Présents :** Mr. Masoch (4<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Modane), Mrs Bect, Perret, Zoppi, et Actis (Responsables et utilisateurs des prises) et Mr Renon (Serhy Ingénierie)

Dans le cadre du développement du projet hydroélectrique sur la commune de Modane, nous rédigeons (Société SERHY Ingénierie) un dossier de demande d'autorisation instruit par la direction départementale des territoires de Savoie. Dans ce dossier, nous faisons état des prises d'eau existantes sur le torrent St Bernard.

Trois prises d'eau fonctionnelles ont été identifiées dans le futur tronçon court circuité du projet hydroélectrique en développement entre la prise d'eau et l'usine. Cette reconnaissance de terrain concerne les deux prises d'eau situées dans le secteur aval de Loutraz de la commune de Modane. Ces deux prises d'eau sont fonctionnelles et peuvent être considérées comme historiques, la prise identifiée n°2 étant cadastrée.

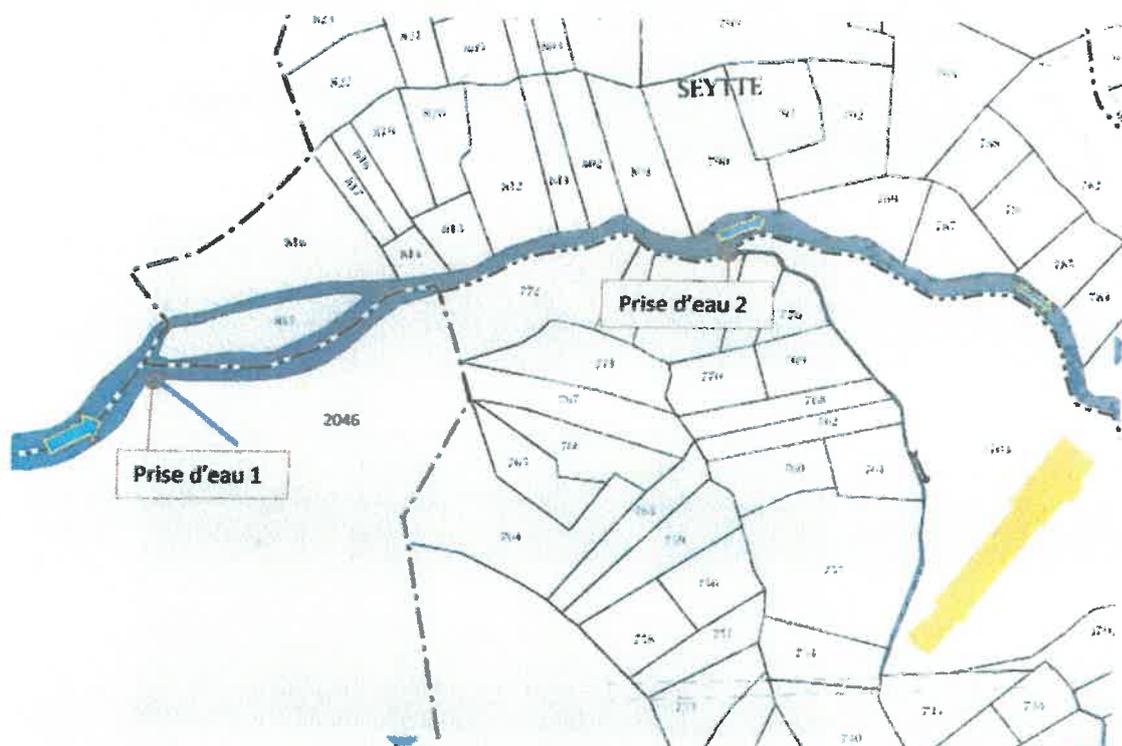
Ce lundi 3 juin 2019, nous avons effectué, avec les présents la reconnaissance des deux prises d'eau des jardins de Loutraz. Ces deux dernières sont positionnées sur le plan cadastral joint ci-après (p 4/4). Celles-ci ont un concept identique avec un ouvrage bétonné, deux modules à masques au départ d'un petit canal maçonné sur plusieurs mètres en rive droite du torrent, puis délivrant l'eau par un canal naturel donnant l'eau en aval pour l'irrigation des jardins.

SERHY INGENIERIE  
Bureau d'Etudes - Exploitation  
Parc d'activité Val de Durance  
36 Allée des Tilleuls - 04200 SISTERON  
Tél. : + (33) 4 92 30 10 54 - Fax. : + (33) 4 92 61 61 17

Vu le 30-10-2020  
LECEMALET JE  
JFM



## Localisation des deux prises d'eau sur Extrait cadastral



Etabli le 11 juin 2019 par Patrick RENON (SERHY Ingénierie)  
Tél fixe : 04 92 85 59 63

[patrick.renon@serhy.com](mailto:patrick.renon@serhy.com)

SERHY Ingénierie  
30, Allée des Tilleuls  
04200 SISTERON

**SERHY INGENIERIE**

SARL au capital de 100 000 €  
Parc d'activité Val deurance  
30 allée des Tilleuls  
04200 SISTERON

Tel. 04 92 30 10 54 - Fax 04 92 61 51 17

SIRET : 511 907 12012

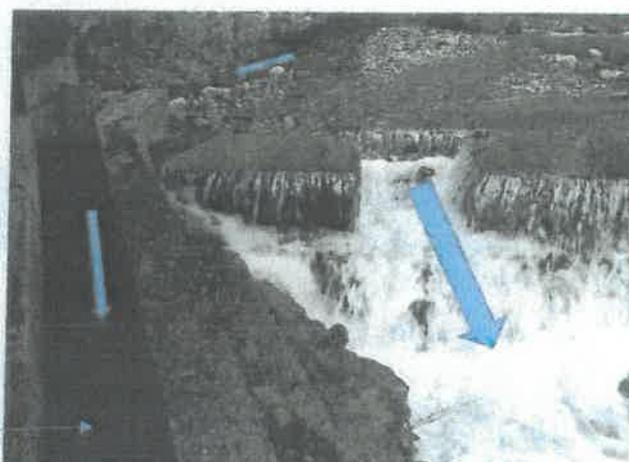


**Prise d'eau N°1 :**

Altitude ≈ 1176 m

Débit délivré : entre 5 et 10 l/s

Période de fonctionnement : du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre



Canal de prise



Extrait cadastre



Extrait carte topo IGN



**Prise d'eau N°2 :**

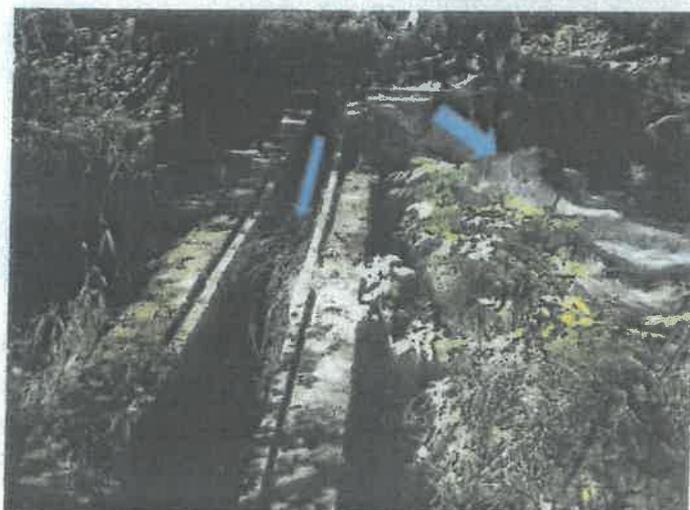
Altitude ≈ 1162 m

Débit délivré : 10 l/s

Période de fonctionnement : toute l'année



*Prise d'eau vue de l'amont, rive droite*



*Prise d'eau vue de l'aval, rive droite*





N°1 A

Tr: [INTERNET] Enquête publique projet ST BERNARD (Commune de Modane) - projet hydroélectrique

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Jeu 01/10/2020 10:35

À : Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet ST BERNARD (Commune de Modane) - projet hydroélectrique

**Date :** Tue, 29 Sep 2020 16:49:41 +0200 (CEST)

**De :** fechemin (par Internet) <fechemin@orange.fr>

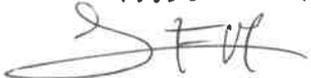
**Répondre à :** François CHEMIN <fechemin@orange.fr>

**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

Bonjour,

je souhaite soutenir le projet de turbinage des eaux du St Bernard sur la commune de Modane, tel que porté par la Commune et la société Serhy dont je peux attester du sérieux tant d'une point de vue technique qu'environnemental. La Commune de Fourneaux a déjà traité avec eux et nous n'avons jamais rencontré aucun problème.

Bien cordialement, F CHEMIN, Maire de Fourneaux.

Vu le 1-10-2020  
Le CE MALET JF  




N° 2 B

Tr. [INTERNET] Avis projet d'équipement du ruisseau du Saint-Bernard/Bramans - Forces Motrices du Gelon

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Jeu 01/10/2020 10:26

À : jf >> Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Avis projet d'équipement du ruisseau du Saint-Bernard/Bramans - Forces Motrices du Gelon

**Date :** Wed, 30 Sep 2020 14:56:42 +0200

**De :** josephconvert (par Internet) <josephconvert@groupefmg.fr>

**Répondre à :** josephconvert <josephconvert@groupefmg.fr>

**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Notre entreprise, les Forces Motrices du Gelon, développe et exploite des centrales hydroélectriques dans les Alpes depuis plus de 60 ans.

Le projet développé par l'entreprise SERHY sur le ruisseau de Saint Bernard à Bramans est un magnifique projet. Après lecture du dossier, et pour connaître le site, il s'agit d'un projet particulièrement emblématique de ce qui se fait en ce moment dans nos régions alpines.

En effet, il s'agit là de la construction d'un ouvrage particulièrement productif, tirant partie des eaux de fonte de printemps et d'été, jusqu'à présent inexploitées. Chaque kWh produit viendra remplacer une énergie produite à partir de ressources fossiles polluantes ou remplacer celle de nos centrales nucléaires sur le déclin. L'avenir énergétique de notre pays est en marche.

L'impact sur l'environnement et sur les populations locales est quant à lui particulièrement modéré sur ce genre de projet. Les ouvrages sont isolés, discrets pour ne pas dire quasiment invisibles une fois la phase chantier terminée.

Malgré cette intégration particulièrement forte, cette réalisation viendra renforcer le patrimoine industrielle de la vallée. Nos vallées des Alpes, pionnières dans les industries de production, constatent aujourd'hui que leur attrait est toujours bien vivace. Les industries de loisir ont pour partie remplacer la production d'aluminium et les cartonneries, mais la houille blanche constitue bel et bien toujours un élément d'attraction inimitable de nos montagnes. Protégeons ce patrimoine qui n'est pas un musée, mais l'expression rayonnante d'un savoir-faire et d'une expertise de niveau mondial.

Enfin, reste à évoquer l'entreprise SERHY, qui a la charge de réaliser ce beau projet. Nous travaillons avec eux et les côtoyons régulièrement. Je peux vous assurer, monsieur le Commissaire enquêteur, de la qualité de leurs réalisations, de leur professionnalisme et de la valeur de leurs engagements. Que ce soit pour la phase travaux aussi bien que pour la phase exploitation, le projet d'équipement du Saint-Bernard est assurément entre de bonnes mains.

Veuillez accepter Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

Joseph Convert  
FMG  
+33627487934

Vu le 1-10-2020  
le CE MALET JF  




N°3C

Tr: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Lun 05/10/2020 09:10

À : jfm >> Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.savoie.gouv.fr>"

**Date :**Sat, 03 Oct 2020 15:59:10 +0200

**De :** pref73 (par Internet) <[pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)>

**Répondre à :** [pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)

**Pour :** [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Modane et Saint André](#)

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

Gérard Guichon

**Adresse de messagerie:**

[gerard.guichon@laposte.net](mailto:gerard.guichon@laposte.net)

**Sujet:**

centrale hydroélectrique sur le Saint Bernard

**Message:**

1- L'implantation prévue de l'usine hydroélectrique se ferait dans une zone géologiquement instable juste en dessous d'une faille au niveau de l'ancienne carrière avec glissement de tout un pan de celle-ci. 2- Quelles seraient les nuisances sonores pour les habitants du haut de Loutraz si le projet se réalisait ? kktxt

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 5-10-2020  
RCE MALET JF  
JFM



N°4 D

Tr. [INTERNET] Dossier à l'enquête publique de la microcentrale hydroélectrique SERHY du Saint Bernard à Modane

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Lun 05/10/2020 14:34

À : jfm >> Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Dossier à l'enquête publique de la microcentrale hydroélectrique SERHY du Saint Bernard à Modane

**Date :** Mon, 5 Oct 2020 14:14:55 +0200

**De :** laurent.voisin1 (par Internet) <laurent.voisin1@bbox.fr>

**Répondre à :** laurent.voisin1 <laurent.voisin1@bbox.fr>

**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

Bonjour,

veuillez trouver ci-après l'avis à transmettre à M. Le Commissaire enquêteur, émis par M. Raphaël Gros, domicilié à Saint Vital (Savoie), né le 13/11/1970 :

Le projet présenté permet une bonne valorisation de la puissance hydraulique du Saint Bernard. Cela permet de produire de l'énergie renouvelable sans pollution en exploitant une ressource jusque-là inutilisée.

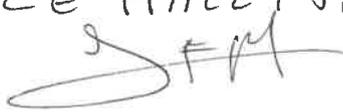
La Savoie ne permet pas les projets de fermes solaires ni l'implantation des éoliennes dans nos paysages magnifiques à préserver.

C'est donc avec ce type de projets (microcentrales hydroélectriques) que la Savoie peut contribuer au développement des énergies renouvelables et de progresser dans la transition énergétique nécessaire.

Il faut absolument soutenir et encourager ces projets et ceux qui les entreprennent. Il faut s'opposer à ceux qui ne veulent de réalisations que chez les autres.

Avis très favorable pour ce projet d'utilité publique.

Raphaël Gros

Vu le 5-10-2020  
le CE MALET JF  




N°5 E

Tr: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.savoie.gouv.fr>"

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Mar 06/10/2020 16:26

À : Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.savoie.gouv.fr>"

**Date :** Tue, 06 Oct 2020 16:08:09 +0200

**De :** > pref73 (par Internet) <[pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)>

**Répondre à :** [pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)

**Pour :** [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Modane et Saint André](#)

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

Gerard.Guichon

**Adresse de messagerie:**

[gerard.guichon@laposte.net](mailto:gerard.guichon@laposte.net)

**Sujet:**

microcentrale sur le St Bernard

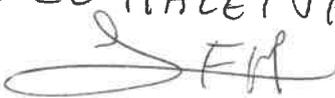
**Message:**

Bonjour,

Je suis favorable à l'utilisation hydroélectrique du St Bernard. Dans mon observation précédente je voulais simplement attirer l'attention des décideurs sur l'instabilité que représente la zone autour de l'ancienne carrière et sous laquelle serait construite la microcentrale.

Cordialement.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 6-10-2020  
Le C.E. MALET J.F.  




**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"  
**De :** > pref73 (par Internet) <pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr>  
**Date :** 22/10/2020 16:50  
**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

N°6 F

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Modane et Saint André  
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets/Modane-et-Saint-Andre>

-----  
Récapitulatif du commentaire:

\*Auteur: \*  
/Gagnière Gilles /

\*Adresse de messagerie: \*  
/gilles.gagniere@fr.fr /

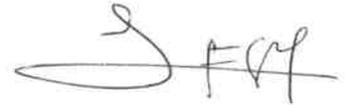
\*Sujet: \*  
/dépôt enquête publique aménagement hydroélectrique ruisseau du St Bernard  
Commune de Modane /

\*Message: \*  
/Le 22 septembre 2020 à 16h, j'ai déposé en Mairie et fait agraffer au cahier des remarques deux pages contenant mes remarques sur le projet d'aménagement hydroélectrique concernant le ruisseau du St Bernard Commune de Modane. Les sujets abordés sont la non prise en compte du gissement de Cotaz zéro et la forte suspicion de gisements archéologiques sur tout le parcours de l'ouvrage projeté.  
Bonne réception et je reste à votre disposition pour toute demande de complément.  
Gilles Gagnière  
17 Rue du Charmaix  
73500 Modane /

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 23-10-2020

le CE MALET JF





**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site  
"http://www.savoie.gouv.fr"  
**De :** > pref73 (par Internet) <pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr>  
**Date :** 22/10/2020 17:11  
**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

N° 7 G

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Modane et Saint André  
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Aviis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets/Modane-et-Saint-Andre>

-----  
Récapitulatif du commentaire:

\*Auteur: \*  
/Famille Gagnière Claude /

\*Adresse de messagerie: \*  
/gilles.gagniere@fr.fr /

\*Sujet: \*  
/Remise en état terrain /

\*Message: \*  
/Un reportage photo a été réalisé pour l'état initial.  
Dans l'étude d'impact le réseau d'eau vers les terrains n'a pas été évoqué c'est  
pourquoi nous vous demandons de bien rétablir l'amenée d'eau que les travaux  
vont coupés de loin en loin depuis le St Bernard. (Parfois servent de limite  
cadastrale).  
De plus on vous demandera de bien rester la largeur de travée projetée lors de  
la pose de la conduite.  
Merci par avance  
Pour la famille Gagnière  
Gilles Gagnière /

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 23-10-2020

le CE MALET JF





N°8 H

Tr: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>

Lun 02/11/2020 14:07

À : Jean Francois MALET &lt;jfmalet73@live.fr&gt;

Monsieur Malet,

Je vous transfère les dernières observations collectées dans les temps sur le site de l'Etat.

Bien cordialement.

C. Gardet

----- Message transféré -----

**Sujet :**[INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.savoie.gouv.fr>"**Date :**Mon, 26 Oct 2020 18:49:56 +0100**De :**> pref73 (par Internet) <[pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)>**Répondre à :**[pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr](mailto:pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr)**Pour :**[ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr)Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Modane et Saint André](#)

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

Duplan André

**Adresse de messagerie:**[andre.duplan@wanadoo.fr](mailto:andre.duplan@wanadoo.fr)**Sujet:**

projet de Micro centrale du St Bernard sur les communes de Modane et St André

**Message:**

Le projet va artificialiser une zone naturelle encore vierge au pied du parc de la Vanoise à proximité des sentiers de randonnée donnant accès aux vallons de POLSET et l'ORGERE depuis Modane avec la réalisation d'une prise d'eau ; l'installation d'une conduite forcée enterrée sur 1,5 km environ, en prairie et en forêt ; la création d'un tronçon de cours d'eau court-circuité d'environ 2 km ; l'installation d'une usine; et la création d'une piste d'accès.

Les impacts du projet sur la faune et la flore sont sous-estimés.

Il y a lieu, a minima, d'évaluer les incidences de la forte diminution du débit au sein du futur tronçon court-circuité, sur le cycle biologique et la disponibilité en habitats de l'ensemble des espèces protégées inféodées aux milieux aquatiques.

Il y a le risque que le débit réservé proposé maintienne le cours d'eau sur sa partie court-circuité une grande partie de l'année en situation d'étiage plus sévère que les étiages naturellement rencontré sur ce cours d'eau.

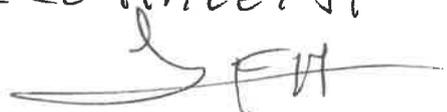
Par ailleurs cette zone pourrait être impactée ultérieurement par le creusement du tunnel de base du Lyon-Turin qui peut modifier par les drainages qu'il occasionne les ressources en eau du secteur, voir son assèchement (tarissement des sources et des nappes phréatiques du versant). Cette situation ne semble pas avoir été prise en compte.

En conclusion : La création de cette micro centrale hydroélectrique, compte tenu du coût environnemental élevé comparé au faible bénéfice énergétique ne paraît pas justifiée, d'autant plus qu'elle ne répond pas à un besoin énergétique dûment avéré sur ce territoire. Le risque de voir la population locale privée de toute possibilité d'approvisionnement en électricité est quasi nul.

De plus la réalisation de cette micro centrale ne modifiera pas sensiblement, en faveur des énergies renouvelables, l'équilibre entre les différentes sources d'approvisionnement d'énergies de la région du fait de la présence de grands barrages en Maurienne Bissorte, Aussois, Mont Cenis.

Répond-t-elle à un effet de mode et d'aubaine de green washing ?

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 2-11-2020  
LE CE MALET JF  




N° 9 I

Tr: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF <ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr>  
Lun 02/11/2020 14:07  
À : jf >> Jean Francois MALET <jfmalet73@live.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "<http://www.savoie.gouv.fr>"  
**Date :** Tue, 27 Oct 2020 16:50:42 +0100  
**De :** > pref73 (par Internet) <pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr>  
**Répondre à :** pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr  
**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Modane et Saint André

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

GENEST christophe

**Adresse de messagerie:**

helolea@hotmail.fr

**Sujet:**

piece 2 situation emplacement

**Message:**

bonjour

sur le paragraphe "ouvrages entre la prise d'eau et l'usine projetée" apparaît qu'un canal d'irrigation sur les charmettes mais il en existe aussi un canal d'irrigation pour les jardins de loutraz a Modane. Pourquoi n'apparaît-t-il pas sur cette description ? lors du passage au débit réservé de 75 l/s, est ce que ce canal sera t il alimenté? car ce canal alimente l'irrigation des jardins du haut de Loutraz jusqu'à l'arc.

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 2-11-2020  
Le CE MALET JF  




N° 10J'

Tr: [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"

enquetes-publiques - DDT 73/SEEF emis par GARDET Catherine (Enquêtes publiques environnement) - DDT 73/SEEF &lt;ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr&gt;

Lun 02/11/2020 14:07

À : jf &gt;&gt; Jean Francois MALET &lt;jfmalet73@live.fr&gt;

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.savoie.gouv.fr"**Date :** Fri, 30 Oct 2020 23:40:34 +0100**De :** pref73 (par Internet) <pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr>**Répondre à :** pref73@hebergement2.interieur-gouv.fr**Pour :** ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.frUn nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Modane et Saint André](#)-----  
Récapitulatif du commentaire:**Auteur:**

Laetitia BARDAGI

**Adresse de messagerie:**[lbardagi@yahoo.fr](mailto:lbardagi@yahoo.fr)**Sujet:**

Projet de MicroCentrale sur le Saint-Bernard : impacts négatifs

**Message:**

Bonjour,

je me permets d'intervenir pour exprimer mon mécontentement et mon opposition à un tel projet. Je suis la porte-parole de plusieurs personnes qui n'ont pas eu le temps d'écrire leur remarques. En effet, me promenant tous les jours dans le site du Replaton, j'ai vu l'avis d'enquête publique affiché il y a moins de 2 semaines (nous sommes le 30/10)...

1. Impact négatif sur la faune et la flore de ce coin préservé des communes de Modane et de Saint-André : suppression des habitats, dérangement de la faune pendant les travaux qui débiteront au printemps (période de nidification, reproduction) et pendant l'exploitation, ... dérangement aussi des promeneurs qui viennent se ressourcer en forêt du Replaton, du Sapey, ... Le Replaton et sa forêt sont le poumon vert de notre ville de Modane...
  2. Impact négatif sur l'environnement visuel et dégradation d'un milieu naturel resté sauvage et intact jusqu'à ce jour : on continue de vouloir bétonner et apprivoiser la nature à qui mieux mieux.
  3. L'instabilité de la zone a-t-elle assez prise en compte ?
  4. Contrairement à ce qui a été dit dans certains commentaires, l'attractivité de notre territoire, c'est beaucoup plus l'aspect sauvage et authentique de la nature que son industrialisation à tout va (n'en a-t-on pas assez de tous ces territoires détruits par le Grand Projet Lyon-Turin ?). La plupart des touristes qui vient en Maurienne et Haute-Maurienne s'extasie beaucoup plus sur les territoires sauvages et authentiques que sur les constructions industrielles humaines ! Ce ne sont pas les barrages ou les centrales hydroélectriques qui attirent les touristes mais bien la faune, la flore, les paysages naturels, l'authenticité... Il n'y a qu'à voir les brochures touristiques de notre territoire
  5. Quelle nature allons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants ? Bientôt, il ne restera plus de coins sauvages, la moindre petite parcelle de forêt, de campagne, de montagne sera bétonnée, apprivoisée, transformée au nom de notre sacro-sainte consommation. La meilleure solution ne serait-elle pas de réduire notre consommation électrique ?
  6. A qui va profiter le "crime" ? Aux communes impactées puisqu'elles vont gagner "un pactole" pour l'exploitation de leurs cours d'eau ! Et les habitants (et consommateurs) de ces communes vont-ils y voir un avantage (électricité moins chère) ? J'émet des doutes sur ce dernier point...
  7. Quel impact pour le ou les alpagistes qui viennent faire paître leurs troupeaux autour du ruisseau Saint-Bernard ? Encore un coup dur pour les éleveurs de nos montagnes !
  7. D'après l'audit, les mesures compensatoires sont à revoir car insuffisantes. Qu'en est-il ? Parce qu'il y aura quand même 4000 mètres carrés de forêt détruite ! Rappelons que la forêt est le poumon de la Terre... à force de la détruire, nous détruisons notre oxygène !
  8. Enfin, j'espère que ce projet a été bien étudié aussi, quand à son financement... Parce qu'il y a quelques années, on nous a promis un lieu d'exploitation d'énergie solaire au Replaton, les travaux ont commencé, des arbres ont été détruits, une friche a été installée (toujours pas remise en état actuellement)... et FAUTE DE FINANCEMENT, le projet a été abandonné, mais le mal était DÉJÀ fait !
- Voilà mes humbles remarques de la part d'une habitante de Modane qui est écœurée, révoltée et en colère vis-à-vis de ce nouveau projet de destruction de la nature dans un environnement où tout un chacun pouvait venir se ressourcer dans le calme !

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.

Vu le 2-11-2020  
Le CE MALET JF  
JFH

